

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées

**Premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de créer la zone C-270 et de modifier la délimitation de la zone C-255**

### **1. Objet du projet de règlement**

Lors de la séance ordinaire du 23 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de créer la zone C-270 et de modifier la délimitation de la zone C-255.

À cet effet, ce règlement modifie le Règlement de zonage, afin d'apporter certaines modifications aux limites de la zone C-255 au Plan de zonage. Le règlement vient créer la zone C-270, ainsi que la grille des usages et normes y étant associée, afin d'y autoriser certains usages de la classe d'usages « Récréatif intensif (R3) », soit les centres sportifs et les centres de conditionnement physique. Le règlement permet, entre autres, l'implantation du club de gymnastique « Rikigym » dans les locaux mitoyens de l'immeuble sis au 234, avenue Léonidas. Le règlement ne modifie pas la grille des usages et normes de la zone C-255 existante.

### **2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 7 avril 2026** à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une consultation écrite se tiendra également du **mercredi 25 mars 2026 au mercredi 8 avril 2026, à 12 h**. Tout intéressé peut participer à cette consultation en cliquant sur le [lien suivant](#).

### **3. Description du territoire visée**

Le territoire visé par le règlement est situé dans le district Rimouski-Est, la 2<sup>e</sup> Rue Est, la rue Saint-Pierre, la rue Égide-Jean, la rue des Ateliers.

Un croquis indiquant l'emplacement de la zone concernée et des zones contiguës est joint à la fin du présent avis.

### **4. Approbation référendaire**

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

### **5. Documentation**

Il est possible de consulter la présentation du projet en cliquant sur le [lien suivant](#).

Le projet de résolution et le croquis peuvent également être consultés de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) en faisant la demande :
  - par téléphone au **418 724-3125**;
  - par écrit à l'adresse [greffe@rimouski.ca](mailto:greffe@rimouski.ca).

- c) en consultant le procès-verbal de la séance du 23 mars 2026, sur le site Web de la Ville,  
à l'adresse : <https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux>

Rimouski, le 25 mars 2026

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier

# Projet de règlement modifiant le règlement de zonage, afin de créer la zone C-270, et modifier la délimitation de la zone C-255

Zones C-255 et C-270  
District Rimouski-Est

## Zones concernées:

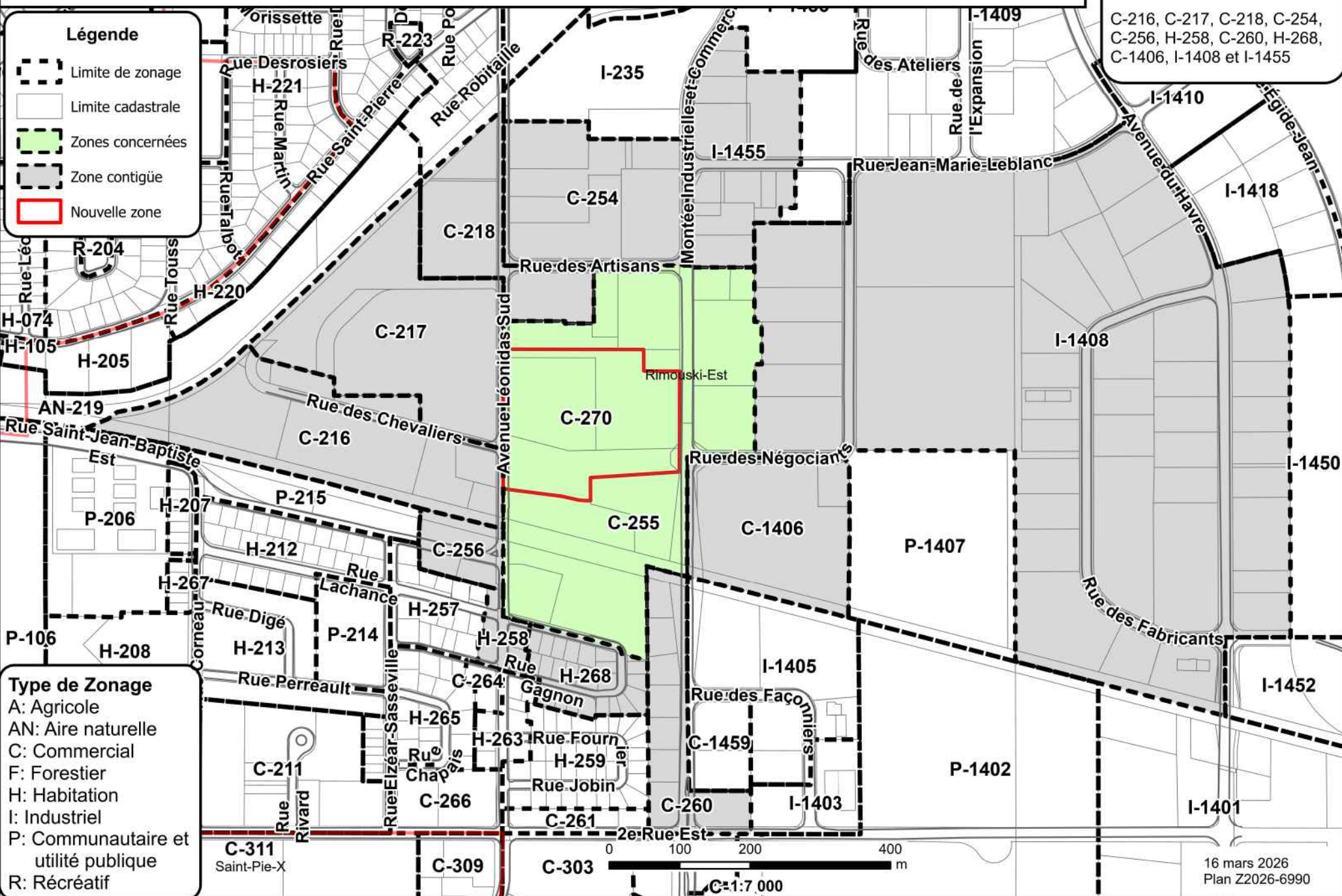
C-255 et C-270

## Zones contiguës:

C-216, C-217, C-218, C-254,  
C-256, H-258, C-260, H-268,  
C-1406, I-1408 et I-1455

### Légende

- Limite de zonage
- Limite cadastrale
- Zones concernées
- Zone contiguë
- Nouvelle zone



### Type de Zonage

A: Agricole  
AN: Aire naturelle  
C: Commercial  
F: Forestier  
H: Habitation  
I: Industriel  
P: Communautaire et  
utilité publique  
R: Récréatif

0 100 200 400 m  
C-1:7 000

16 mars 2026  
Plan Z2026-6990